

Le Guerrier Pacifique, François Amalega, préfère mourir que de se soumettre à un gouvernement tyrannique qui émet des décrets liberticides



[Source et auteur : Guy Boulianne : auteur, éditeur et journaliste indépendant]

Je vous invite à regarder le reportage de Mathieu Laflamme réalisé en collaboration avec l'organisme Courage Québec / Fearless Canada, intitulé : « L'esprit d'un guerrier pacifique ». Brillant professeur de mathématiques, François Amalega Bitondo parle avec son cœur et explique pourquoi il a tout sacrifié pour défier la tyrannie. Il décrit comment il a dû quitter le Collège de Jean-de-Brébeuf (Montréal) et renoncer à sa profession pour assumer pleinement sa responsabilité sociale. Intègre, il défend pacifiquement la liberté de penser et ouvre courageusement la voie d'une désobéissance intelligente et pacifiste. Depuis des mois, il sensibilise les individus sur l'absurdité des mesures sanitaires, aux dépens de sa liberté et de sa vie : il dit être « prêt à mourir » pour assurer un monde plus juste et libre pour les générations futures.

Le 20 juillet 2021, lors d'une soirée sombre et tonitruante à Montréal, la légende locale et militant intransigeant François Amalega a rencontré Mathieu Laflamme de Courage Québec / Fearless Canada. Amalega a parlé des raisons pour lesquelles il a rejoint le mouvement de la résistance au Québec et précisé combien il a sacrifié pour rester fidèle à ses convictions les plus profondes.

À l'été 2020, alors que ses collègues tentaient en vain de le forcer au silence, Amalega a renoncé à son poste de professeur titulaire de mathématiques au Collège Brébeuf, à Montréal. Il a été confronté à ses positions, accusé d'épouser des croyances complotistes et on lui a demandé de fermer ses profils de médias sociaux s'il voulait conserver son emploi. Bien sûr, Amalega a refusé et a plutôt présenté sa démission. Depuis, il lutte sans relâche et de manière pacifique dans les rues de nombreuses villes du Québec contre les mesures de confinement inconstitutionnelles, contre l'obligation du port du masque et, plus récemment, contre les passeports vaccinaux discriminatoires et diviseurs.

Ayant reçu 37 constats à ce jour et ayant été arrêté à de nombreuses reprises, l'esprit guerrier pacifique d'Amalega l'oblige à continuer. Comme il l'explique dans l'interview, il préfère mourir que de se soumettre à un gouvernement tyrannique qui émet des décrets liberticides, en l'absence de tout débat, lorsqu'ils sont complètement déconnectés de la science et de la raison. Alors que ses positions sont principalement contre les mesures gouvernementales autoritaires, Amalega refuse également d'acquiescer à une société moralement et intellectuellement en faillite qui préfère accepter un mensonge que de débattre des faits et risquer d'arriver à une vérité plus que dérangeante.

Le 22 juillet 2021, François Amalega Bitondo s'est fait arrêter pour la seconde fois par les policiers lors d'une action devant le magasin Canadian Tire de Joliette. Il s'est rendu le lendemain au palais de justice de Joliette. Il devait comparaître pour quatre accusations déposées contre lui.

« Il a été arrêté et libéré mercredi avec une promesse de comparaître et il a eu une accusation pour avoir troublé la paix. Jeudi, il a encore essayé de rentrer dans le Canadian Tire sans masque, alors qu'il n'avait pas le droit d'y retourner. Il a donc été arrêté une seconde fois », explique le lieutenant Benoît Richard, de la Sécurité du Québec (SQ).

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) confirme que François Amalega a été libéré le lendemain sous promesse de comparaître à nouveau le 15 septembre prochain.

Comme l'explique l'avocat André Lafrance :

« Le sensationnalisme du Journal de Montréal, un journal abrutissant s'il en est. Au Québec il [François Amalega] est anti-masque, ailleurs il est un citoyen normal. Malheureusement, les règles sanitaires liberticides de Legault doivent être respectées même si elles ne font plus de sens, et surtout que l'efficacité de ce bidule a été remis en question par plusieurs experts internationaux. En fait, plusieurs provinces n'exige plus le port du masque de même que la presque totalité des États-Unis et la majorité des pays d'Europe. Cela veut dire que si François Amalega avait fait son geste en Colombie-Britannique, il aurait agi légalement. Le Journal de Montréal est pro dictature, point barre. »

MESURES D'APPLICATION de la 9ème ORDONNANCE
des autorités d'occupation
au sujet des Juifs.

En vertu du premier paragraphe de la 9ème ordonnance du 8 juillet 1942, édictant des mesures à l'égard des Juifs, il est interdit aux Juifs de fréquenter tous les établissements publics et d'assister aux manifestations publiques dont la liste suit.

Cette mesure entre en vigueur immédiatement.

- 1.- Restaurants et lieux de dégustation,
- 2.- Cafés, salons de thé et bars,
- 3.- Théâtres,
- 4.- Cinémas,
- 5.- Concerts,
- 6.- Music-halls et autres lieux de plaisir,
- 7.- Cabines de téléphone public,
- 8.- Marchés et foires,
- 9.- Piscines et plages,
- 10.- Musées,
- 11.- Bibliothèques,
- 12.- Expositions publiques,
- 13.- Châteaux-forts, châteaux historiques ainsi que tous autres monuments présentant un caractère historique,
- 14.- Manifestations sportives, soit comme participants, soit comme spectateurs,
- 15.- Champs de courses et locaux de pari mutuel,
- 16.- Lieux de camping,
- 17.- Parcs.

Der Hoehere S.S. - und Polizeifuehrer im
Bereich des Militaerbefehlshabers in Frankreich.

[8 juillet 1942] – Ordonnance allemande interdisant aux Juifs la fréquentation des salles de spectacle et leur interdisant l'accès aux magasins en dehors de la période de 15 à 16 heures. Document ci-haut : Mesure d'application de la 9e ordonnance des autorités d'occupation au sujet des Juifs. Ce texte dresse la liste des lieux désormais interdits aux Juifs (mesures prises par le gouvernement de Vichy).

[Voir aussi :
Mourir libre ou vivre esclave et
La clef de la libération]